

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration du CIAS

Date : 5 mai 2026

Lieu : Pontaumur – salle des Fêtes

Heure : 18h00

Convocation du 27 avril 2026

Etaient présents : Augheard Marie-Christine(Chapdes-Beaufort), Barrier Martine (Cisternes-la-Fôret), Barrier Annie (Herment), Barriere Marilynne (Fernoël), Bois-Mailhot Mireille (Lastic), Bony Yannick (Tortebesse), Chardonnet Nathalie (Miremont), Chazot Anne-Laure (Saint-Hilaire-Les-Monges), Debote Bernard (Bourg-Lastic), Demeneix Elisabeth (La Celle d'Auvergne), Devedeux Stéphanie (Verneugheol), Donnat Nicolas (Saint-Germain-Pres-Herment), Ganne Anne-Sophie (La Goutelle), Gaulon Pascal (Fernoel), Izquierdo Laurent (Combrailles), Le Chapelain Jean-Luc (Villossanges), Manuby Sarah (Messeix), Marciniak Coralie (Pontaumur), Mouton Pascal (Condat-en-Combrailles), Ondet Dominique (Saint-Sulpice), Pourtier Marie-Claire (Saint-Jacques-d'Ambur), Pourtier Marie-Jo (Udaf/Pontgibaud), Rougheol Cédric (Puy-Saint-Gulmier), Rabat Jean-Louis (Pontgibaud), Rochette Alain (Udaf), Roudaire Véronique (Bromont-Lamothe), Senegas-Rouvière Didier (Giat), Souchal Pascale (Briffons), Souchal Stéphanie (Prondines).

Excusés : Garcia Josias (Voingt), Berthin Annick (Saint-Etienne-des-Champs), Farejeaux Robert (Le Montel de Gelat), Richagneux Marion (Savennes).

Secrétaire de séance : Marciniak Coralie (Pontaumur)

GOUVERNANCE

➤ 2_2026_05_05_1_Gouvernance_Election_Vice-Président

Considérant l'article L.123-6 du CASF, le Conseil d'Administration doit procéder dès son installation à l'élection en son sein d'un vice-président qui le préside en l'absence du Président.

Mme Yannick Bony se porte candidate pour ce poste.

En l'absence d'autres candidats, l'élection de Mme Bony Yannick au poste de vice-président est soumise au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à 28 voix pour et une abstention :

-Est Elue Vice-Président, Mme Bony Yannick,

-le Procès-Verbal et la feuille de proclamation sont rédigés et annexés.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 28
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 1

➤ 2_2026_05_05_2_Gouvernance_Election_Vice-Président_Délégué

Considérant l'article L.123-6 du CASF, le Conseil d'Administration doit procéder dès son installation à l'élection en son sein d'un vice-président délégué qui assure les mêmes fonctions que le vice-président en l'absence du vice-président.

Mr Pascal Gaulon se porte candidate pour ce poste.

En l'absence d'autres candidats, l'élection de Mr Gaulon Pascal au poste de vice-président délégué est soumise au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 3 abstentions :

-Est Elu Vice-Président délégué, Mr Gaulon Pascal,

-le Procès-Verbal et la feuille de proclamation sont rédigés et annexés.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 26
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 3

➤ 2_2026_05_05_3_Gouvernance_Délocalisation_Conseils d'Administration

Monsieur le Président propose, à l'instar de ce qui a été acté au niveau de la Communauté de communes, de pouvoir réunir le Conseil d'Administration au sein de chaque commune représentée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 1 voix contre,

-**APPROUVE** la délocalisation des réunions du Conseil d'Administration du CIAS au sein des communes représentées.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 28
	En exercice : 33	Vote contre : 1
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 0

➤ 2_2026_05_05_4_Gouvernance_Délégations_Président

Conformément à l'article R.123-21 du CASF, le Conseil d'Administration peut déléguer sa compétence au Président sur les domaines suivants :

-l'attribution des prestations

-la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure des marchés publics prévus à l'article 26 du code des marchés publics et dans la limite de 40 000€

-la conclusion et la révision des contrats de louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

-la conclusion des contrats d'assurance

-la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CIAS et des services qu'il gère

-la fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justes et experts

-l'exercice au nom du CIAS des actions en justice ou la défense du centre dans les actions intentées contre lui,

-la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile.

Le Président doit rendre compte, à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qu'il a reçue. (Article R.123-22).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCORDE les délégations suivantes au Président,

-l'attribution des prestations,

-la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure des marchés publics prévus à l'article 26 du code des marchés publics et dans la limite de 30 000€,

-la conclusion et la révision des contrats de louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

-la conclusion des contrats d'assurance,

-la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CIAS et des services qu'il gère,

-la fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justes et experts,

-l'exercice au nom du CIAS des actions en justice ou la défense du centre dans les actions intentées contre lui,

-la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile.

-PRECISE que le Président devra rendre compte des décisions prises dans ce cadre à chaque réunion.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 29
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 0

➤ 2_2026_05_05_5_Gouvernance_Désignation_CST

Suite au renouvellement et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration il convient de procéder aux désignations des représentants au sein des différentes instances internes ou des structures auxquelles le CIAS adhère.

Le CIAS possédant son propre Comité Social Territorial, il faut désigner les représentants du collège employeur. Il est composé de trois personnes issues du Conseil d'Administration.

Il est proposé les noms de Mr Rougheol Cédric, Mme Bony Yannick et Mr Gaulon Pascal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

-DESIGNE Mr Rougheol Cédric, Mme Bony Yannick et Mr Gaulon Pascal représentants au sein du collège employeur du Comité Social Territorial interne du CIAS Chavanon Combrailles et Volcans.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 29
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 0

➤ 2_2026_05_05_6_Gouvernance_Désignation_UNA_Puy_de_Dome

Suite au renouvellement et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration il convient de procéder aux désignations des représentants au sein des différentes instances internes ou des structures auxquelles le CIAS adhère.

Le CIAS est adhérent à l'UNA Puy-de-Dome, UNA AURA et UNASAD pour son activité de service autonomie à domicile.

A ce titre, il convient de désigner un représentant au Conseil d'Administration d'UNA Puy-de-Dome et deux représentants à l'Assemblée générale.

Il est proposé la candidature de Mr Gaulon Pascal au Conseil d'Administration, et de Mr Gaulon Pascal et Mme Bony Yannick à l'Assemblée générale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

-DESIGNE Mr Gaulon Pascal, représentant au Conseil d'Administration de l'UNA Puy-de-Dôme et Mme Bony Yannick et Mr Gaulon Pascal représentants au sein de l'Assemblée générale.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 29
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 0

➤ 2_2026_05_05_7_Gouvernance_Désignation_comite_pilotage_qualité

Suite au renouvellement et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration, il convient de procéder aux désignations des représentants au sein des différentes instances internes ou des structures auxquelles le CIAS adhère.

Afin de suivre les travaux de la politique de démarche qualité au sein du service autonomie à domicile, un comité de pilotage composé d'élus, d'agents administratifs et d'agents d'intervention est créé.

Il convient de désigner les membres élus qui y siègeront.

Les candidats suivants se proposent :

-Mesdames Véronique Roudaire et Bony Yannick et messieurs Lechapelain Jean-Luc, Garcia Josias, Gaulon Pascal et Rougheol Cédric.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

-DESIGNE mesdames Véronique Roudaire et Bony Yannick et messieurs Lechapelain Jean-Luc, Garcia Josias, Gaulon Pascal et Rougheol Cédric comme représentants des élus au sein du comité de pilotage qualité.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 28
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 1

➤ 2_2026_05_05_8_Gouvernance_Désignation_CLIC

Suite au renouvellement et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration il convient de procéder aux désignations des représentants au sein des différentes instances internes ou des structures auxquelles le CIAS adhère.

Le territoire est couvert par l'action de deux Clic : le Clic Riom Limagne et Combrailles et le Clic Senior Montagne rattaché au Pôle Autonomie d'Issoire Domes et Montagne.

Il convient de désigner un élu représentant au sein de chacun.

Mme Bony Yannick se porte candidate pour représenter le CIAS au sein du Clic Senior Montagne et Mr Gaulon Pascal se porte candidat pour le Clic Riom Limagne Combrailles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

-DESIGNE Mme Bony Yannick représentante au sein du Clic Senior Montagne et Mr Gaulon Pascal représentant au sein du Clic Riom Limagne Combrailles.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 29
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 0

➤ 2_2026_05_05_9_Gouvernance_Désignation_représentants_CNAS

Suite au renouvellement et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration il convient de procéder aux désignations des représentants au sein des différentes instances internes ou des structures auxquelles le CIAS adhère.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil D'Administration portant adhésion du CIAS Chavanon Combrailles et Volcans au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du 18 janvier 2017 ;

Considérant que le CNAS est une association loi 1901 qui propose aux agents des collectivités territoriales une offre diversifiée de prestations d'action sociale (aides, prestations sociales, culture, loisirs, vacances, etc.) ;

Considérant que chaque collectivité adhérente doit désigner :

- un délégué élu, représentant la collectivité,
- un délégué agent, représentant les bénéficiaires ; Pour ce dernier, il est proposé de reconduire Mme Cluzel Christine, par ailleurs correspondante.

Mr Gaulon Pascal se porte volontaire pour représenter les élus.

Où cet exposé, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

-DESIGNE les représentants ci-dessous appelés à siéger auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Délégué Elu : GAULON Pascal

Délégué Agent : CLUZEL Christine

-PRECISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat du Conseil d'Administration,

-AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 33	Vote pour : 29
	En exercice : 33	Vote contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 29	Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES-ACTUALITES